

# anuel d'utilisation MyEasyOptic

Contrats RGPD

VERSION 1.2025.4

# MEasy Optic



Manuel d'utilisation : Titre

# **SOMMAIRE**

I.	Act	Activation de l'option RGPD	
II.	Primo-contrat et avenants		5
	A.	Primo-contrat	5
	В.	Avenant	5
	_	Process de validation d'un contrat ou d'un avenant	7

En Mai 2018 entrait en application le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Ce règlement adopté par le Parlement Européen, cherche à responsabiliser aussi bien les entreprises collectrices (dont vous faites partie) que leurs clients sur la collecte et le traitement des données personnelles.

L'objectif est de renforcer le droit privé des utilisateurs sur la nature des traitements effectués avec leurs données personnelles.

De plus, l'optique possède une complexité supplémentaire, puisque vous saisissez via votre logiciel des données personnelles (état civil, date de naissance...) mais aussi des données de santé (numéro de sécurité sociale, prescription, type de verres, etc).

Depuis la mise en application du RGPD, MyEasyOptic permet de répondre aux attentes réglementaires :

- Hébergement en HDS (Hébergement de Données de Santé) chez un hébergeur agréé,
- Mise en place de modules vous permettant de respecter les droits à l'oubli, d'accès aux données et de portabilité que vos clients peuvent exiger,
- Édition, validation et sauvegarde du recueil de consentement.

Avec le temps et l'expérience sont apparus des besoins supplémentaires. Ainsi, vous-même, en tant que responsable de traitement (captant les données personnelles et de santé de vos clients, pour les saisir dans un logiciel) avez la responsabilité d'un traitement correct de ces données - aussi bien chez vous, en interne, que chez les partenaires avec qui vous travaillez : votre éditeur de logiciel avec lequel vous saisissez les données, votre verrier à qui vous envoyez les informations pour commander les verres, votre centrale d'achat ou enseigne qui réalise pour vous du marketing, les OCAM à qui vous demandez des prises en charge, etc.

Ainsi, vous devez pouvoir confirmer à vos clients que ces différents partenaires, à qui vous transmettez leurs données, les utilisent bien dans un cadre précis, connu et validé par vos soins.

Dans ce but, à compter du 1er Mars 2021, nous avons mis en place un contrat électronique individualisé vous permettant :

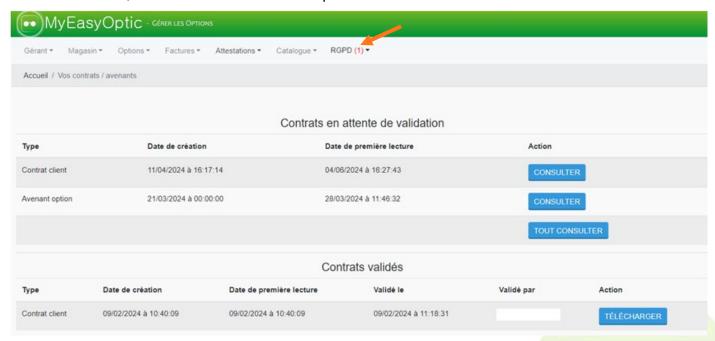
- De garantir une utilisation des données conforme à la réglementation de votre logiciel MyEasyOptic,
- De lister les différents modules qui vous sont spécifiques (interface logicielle, demandes de prise en charge électronique, télétransmissions RO & RC, etc), ou généraux (commandes de verres, sms, etc.),
- Et de détailler en annexe pour chacun de ces modules, le contenu des données envoyées, les mesures de sécurité mise en place, ainsi que les coordonnées des partenaires réceptionnant ces données.

Au premier lancement de votre logiciel, il vous sera donc demandé de valider et signer ce contrat.

La documentation ci-dessous vous explique comment accéder à vos contrats (anciens ou en cours, validés ou non), comment les valider et comment dorénavant activer un nouveau module dans votre logiciel MyEasyOptic.

# I. Activation de l'option RGPD

Dans votre menu d'administration (accessible uniquement aux utilisateurs avec un profil « Administrateur »), un menu « RGPD » est disponible.

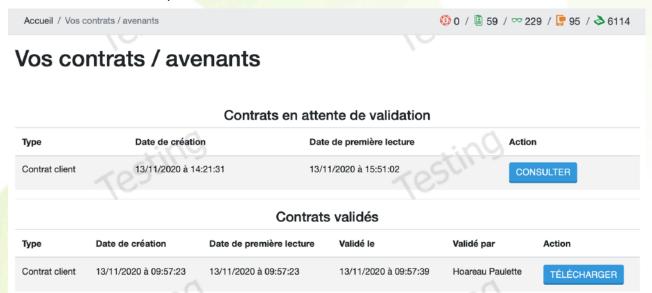


### 2 options sont possibles:



# L'option « Mes contrats / avenants » permet :

- De visualiser et télécharger votre contrat validé en cours. Celui-ci est automatiquement généré avec les options actives lors de la première consultation du-dit contrat.
- De lister et consulter les contrats en cours, ou les anciens contrats (devenus obsolètes car vous avez par exemple ajouté un nouveau module/interface).
- De lister et accepter les contrats ou avenants en attente de validation.



L'option « **Données RGPD** » permet de renseigner des informations indispensables à l'édition des contrats. Si celles-ci ne sont pas renseignées, le contrat ne pourra pas être généré automatiquement.

Accueil / Données RGPD

# Données RGPD

Reponsable de traitement : Hoareau Paulette

Paraphes du contrat : Ph

Forme juridique : SARL

Capital: 10000

Numéro RCS: RCS 98765678

Immatriculée au RCS de : AUBE

MODIFIER

# II. Primo-contrat et avenants

#### A. Primo-contrat

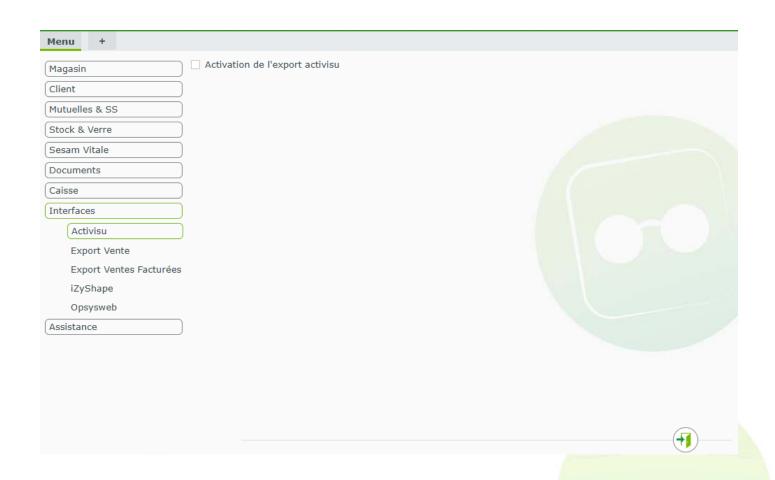
Le premier contrat qui vous est proposé automatiquement au lancement de MyEasyOptic intègre les clauses standards (communes à tous nos clients) mais aussi le détail de tous les modules/interfaces spécifiques à votre magasin (télétransmission, interface logiciel métier, etc.).

En validant ce primo-contrat, les modules/interfaces sont automatiquement activés et opérationnels.

#### B. Avenant

Si par la suite, vous décidez d'acquérir un nouveau module/interface, le process sera le suivant :

- Vous faites l'acquisition du module/interface (via votre menu d'administration avec le menu « achat d'option », ou via une demande à notre service commercial).
- Un avenant au primo-contrat précisant les spécificités RGPD de ce nouveau module/ interface sera alors soumis à votre validation.
- Une fois l'avenant validé, vous n'aurez plus qu'à activer le module/interface dans votre logiciel MyEasyOptic en allant dans le menu Paramétrage > Interfaces (exemple ci-dessous avec l'interface « Activisu »).



# Sélectionnez et confirmez l'activation de l'interface



#### C. Process de validation d'un contrat ou d'un avenant

Pour valider un contrat ou un avenant, après avoir l'avoir lu, il vous suffit d'aller en bas du document puis de cliquer sur le bouton « Valider ».



Deux confirmations vous seront alors demandées : il vous faut cocher les deux cases afin de pouvoir définitivement accepter le contrat ou l'avenant.



Votre contrat ou votre avenant sera alors mis à votre disposition dans l'option « Mes contrats / avenants ».

